

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT
CENTRE JURASSIEN D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION (CEJEF)**

Delémont, le 29 octobre 2015/PAC

PV FAPE

Rencontre du mardi 29 octobre 2015

Division artisanale du CEJEF, rue de la Jeunesse 32, 2800 Delémont
19h30 – 21h00

Présent-e-s : DFCS :

- Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider,
- Mme la Directrice générale du CEJEF(CEJE) Nathalie Barthoulot,
- M. le Chef du service de l'enseignement (SEN) Pierre-Alain Cattin

Présent-e-s : FAPE : 13 personnes ; Président : M. Pascal Breton

1. **Accueil :** Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider présente les mesures OPTI-MA et indique que parmi ces mesures, certaines peuvent être décidées par le Parlement, le Gouvernement et/ou le Département. Elle estime utile d'aborder celles en lien avec l'enseignement et la formation. Elle explique le déroulement de l'acceptation des mesures (notamment la Table ronde) ;
Mesure No 81 : le montant du CEJEF CHF 1'119'000.- est brièvement expliqué. L'entrée en vigueur des mesures 15-16 et 17-18 devra être adaptée aux années scolaires.
Mme Barthoulot donne quelques indications sur le CEJEF (divisions, organisation, etc.). Elle relève qu'il n'a pas été évident de dégager le volume d'économies au niveau des divisions.

2. Mesures d'économies pour 2015

Division santé-social-arts du CEJEF : Suppression des cours d'italien, (compensation : autorisation pour les élèves du CEJEF de s'inscrire à des cours d'italien auprès d'AvenirFormation) ; annulation du dédoublement des cours d'informatique ; regroupement de l'atelier théâtre ; diminution des périodes pour l'Espace projet ; en raison du décalage année civile vs année scolaire, des mesures ont déjà été mises en œuvre cette année ;

Division lycéenne du CEJEF : Non ouverture de l'Option spécifique Musique ; suppression du cours « Apprendre à apprendre » ; suppression de l'appui en allemand ; regroupement de cours et augmentation du nombre d'élèves par groupes ;

Division technique du CEJEF : Pas d'engagement d'enseignant pour la classe de 4^e année d'informaticien support ; suppression de diverses décharges ;

Division commerciale du CEJEF : A l'école professionnelle commerciale et l'école de commerce des réformes ont été mises en place ; tronc commun pour la 1^{ère} année suivi de test et bifurcation vers le CFC pour 2 ans ; la 3^e année se fera désormais en entreprise.

Division artisanale du CEJEF : plus difficile de trouver des économies car les formations dépendent de textes légaux bien définis ; regroupements possibles en culture générale notamment de classes; suppression de la bibliothèque scolaire telle qu'elle existe (pas de permanence mais accès possible avec les enseignants).

Les mesures pour 2017 seront commentées ultérieurement.

La Ministre explique que tous les enseignants du CEJEF ne sont pas au courant des mesures, mais ils seront informés prochainement ; il n'était pas possible de les intégrer dans les discussions, vu les délais très courts pour la phase d'étude. Pour 2017, les mesures pourront évoluer.

M. Breton demande qui cherche l'entreprise dans le cadre de la formation commerciale et N. Barthoulot répond que c'est en principe l'élève, mais que la division commerciale du CEJEF sera dans tous les cas en appui. Ce ne devrait pas être trop problématique de trouver des places, attendu que le nombre d'élèves n'est pas élevé (10-12 environ).

A la question de M. Eschmann qui demande s'il n'y a plus d'apprentissage de 3 ans, Mme Barthoulot explique brièvement le fonctionnement de la formation.

M. Cattin présente ensuite les mesures concernant le SEN :

Mesure 97 (Ouverture et fermeture de classes) : Objectif d'économie à atteindre, sans modifier l'ordonnance (effectifs identiques) ; il faudra être plus attentif pour confectionner les classes, vu la pénurie possible d'enseignants ; règles de la caisse de pensions d'où les départs en retraite nombreux au 31 janvier 2015 ; pas possible de prolonger d'un semestre (inégalité de traitement avec les autres employés de l'Etat) ; la HEP a mis en place un module différent pour permettre aux étudiants d'enseigner au cours de la 3^e année d'étude ; certaines fermetures de classe ont été abandonnées afin de ne pas détruire un système existant ; d'autres situations permettent des fermetures de classes ; difficulté de faire accepter aux parents le déplacement de leurs enfants ; les nouvelles situations issues de fermeture de classes ne sont pas ressenties négativement ; on a déjà fermé 40 classes. Pas de minimum mais on est attentif au nombre d'élèves par cercle scolaire. Il faut que sur les années, les effectifs s'équilibrent. Quelques cercles particuliers : Rebeuvelier (3 degrés sur certaines branches) car le déplacement des élèves à Courrendlin nécessiterait l'agrandissement de l'école.

Mesure 103 (Diminution de l'allègement pour raison d'âge) : Elle va s'appliquer aux enseignant-e-s du SEN et du CEJEF. Cette mesure est contestée par le SEJ (allègement en fonction de l'âge). Mme la Ministre explique le système actuel ; 2 leçons dès 50 ans au prorata du nombre de leçons enseignées et en tenant à jour un décompte pour les enseignants qui n'ont pas un plein temps. La proposition est de diminuer cet allègement par 2 ; on ne voulait pas non plus diminuer la grille horaire des élèves ni augmenter le pensum des enseignants ; une nouvelle proposition va être discutée avec le SEJ. Elle tient compte du taux d'activité notamment et seul un changement de socle de rétribution serait opéré. Cette proposition aurait le grand avantage de mettre fin à la gestion des reliquats. Elle est par ailleurs soutenue par le Gouvernement.

M. Breton s'inquiète de la relève au niveau des enseignant-e-s et de la possible pénurie. Mme la Ministre répond que cela est un peu tendu, mais que la HEP est en renfort ; il n'est pas possible de prolonger son activité professionnelle en conservant les mêmes acquis pour la rente. Par ailleurs, il n'y aura pas de mutations en février mais elles seront possibles en août. A cela, le chef du SEN ajoute que les Ecoles secondaires ont déjà anticipé ces changements et prévu des mutations pour la seconde phase.

Mesure 98 (Rationalisation des mesures de logopédie) : Aujourd'hui, une reconduction de 2 ans est appliquée et elle peut être suivie d'une reconduction presque automatique de 2 ans : la première reconduction n'est pas remise en cause ; par contre la 2^e reconduction se fera sur 1 année seulement ; un bilan plus approfondi sera demandé pour justifier cette 2^e reconduction ; les autres cantons n'ont pas de mesures plus favorables. Désormais, aucun dédommagement ne sera admis pour les transports, sauf si l'enfant ne peut pas se déplacer seul (handicap).

3. Horaire en continu

La Ministre mentionne quelques problèmes liés à ce type d'horaire.

4. Groupes de travail et commissions

Le Conseil scolaire ne s'est pas réuni depuis 2 ans ; nous avons enregistré la démission du président ; la prochaine séance est prévue le 8 décembre 2014.

5. Informations FAPE : difficultés des APE

Monsieur Breton explique que la FAPE compte 480 membres cotisants ; ils ont de la peine à renouveler le comité ; les associations ont soit cessé, soit sont en veilleuse ; le comité, comptant 3 personnes, consacre beaucoup de temps à poursuivre les activités de la FAPE ; il devrait être question du regroupement des associations (le modèle doit être repensé) ; la situation est identique dans d'autres associations. Il mentionne que seul un problème dans une école réveille l'association;

Mme la Ministre demande comment on pourrait faire pour faire autrement ?

Membres présent-e-s de la FAPE : Le rôle des membres des APE : n'encouragent pas les personnes à devenir membres ; ils se posent la question de savoir à quoi elles servent ? Beaucoup de monde pour des activités particulières ; il ne faut pas prévoir trop d'animations, mais être là et admettre le petit nombre de personnes et de séances ; important de pouvoir s'exprimer à la commission scolaire (pas le droit de vote...) ; des idées sont avancées, par exemple : présence à la journée d'inscription pour 1P par exemple ; banc de la rentrée (café, discussion, ...), etc.

La Ministre estime qu'il faut avoir le réflexe d'information au syndicat et à la FAPE ; il est intéressant d'avoir une FAPE active et qui fait des propositions.

6. Projets en cours : classe RELAIS, Option projet professionnel (OPP), sanctions disciplinaires

Pour OPP, la Ministre précise que les profils des élèves sont très variés et qu'il apparaît difficile de mettre ensemble des élèves de différents niveaux. Les élèves en difficulté assimilent parfois difficilement le rythme de 45 minutes. C'est la raison pour laquelle l'OPP est organisée sur des demi-journées, ce qui pose problème pour l'organisation scolaire. Il est à noter que le projet du Val Terbi a été exemplaire, avec un niveau de qualité impressionnant.

Les membres s'inquiètent du travail à faire au niveau des maîtres d'apprentissage ; ils souhaitent qu'on ne dénigre plus les élèves CCC. Ils constatent également que le COS dit ce que l'élève ne peut pas faire mais ne promeut pas les métiers techniques.

Sanctions disciplinaires : un postulat a été accepté par le Parlement ; il convient de revoir si des décisions peuvent être prises par les directions d'école et les commissions de manière plus conséquente ; on préférera les sanctions à caractère éducatif, ce qui n'est pas le cas actuellement (exemple: exclusion mais pas d'accompagnement par les parents) ; de nouvelles sanctions et une meilleure réactivité sont souhaitées.

L'exclusion définitive n'est pas possible avant la 12H. On constate une exclusion l'année passée. Les dossiers des élèves ne sont pas bien montés pour pouvoir prononcer l'exclusion. Un travail de réflexion sur les sanctions et la procédure doit être fait.

Les membres demandent si un changement de cercle, de copains, etc. n'est pas préjudiciable pour l'élève ?

La Ministre explique que des demandes de mutations sont parfois formulées mais sont toujours compliquées, car les cercles ne se pressent pas pour accueillir l'élève qui a un problème de discipline. Le problème existe également au niveau du paiement de l'écolage par la commune qui voit un élève quitter son cercle scolaire. Une mutation est toujours possible avec l'accord des parents seulement. Un an est à disposition pour proposer de nouvelles sanctions.

La classe RELAIS aurait son rôle à jouer dans la procédure des sanctions.

A discuter avec la FAPE : si un enseignant propose une mesure et que les parents refusent, rien ne se passe. Il faudrait mettre en place une procédure qui permette le suivi lorsque les parents ont refusé les mesures proposées, afin qu'ils ne puissent pas plus tard faire des reproches aux enseignants.

7. Bilan de la semaine des enseignants 2014.

A Courrendlin et au Noirmont, des activités ont été mises en place pour les enseignant-e-s (un apéro, comme pour les employés communaux).

Mme la Ministre explique que ce concept vient du Québec. Il a été mis en place pour remercier et dire la gratitude des autorités aux enseignant-e-s ; nous sommes le seul canton à l'organiser ; il faudrait peut-être rediscuter l'organisation, le contenu. La collaboration avec la HEP se développe ; le site Internet de la Semaine des enseignant-e-s n'est pas utilisé et personne ne dépose de témoignages, ce qui est regrettable.

Mme Barthoulot rappelle que pour la prochaine édition, il faudrait choisir des thèmes de conférence qui concernent parents et enseignants ; y a-t-il des thèmes que la FAPE aimerait voir traités ? A réfléchir... place légitime pour la FAPE.

Un des membres de la FAPE indique qu'une conférence sur les sanctions pourrait être un thème intéressant (Boncourt ont fait une formation et mis en place d'une réflexion autour des sanctions).

Il est possible pour les services, d'organiser une sortie régulière pour le personnel de l'Etat : il s'agit d'un montant annuel de CHF 48.- par personne pour une demi-journée. Il est possible de choisir la variante CHF 96.- par personne pour une journée complète, mais une fois tous les deux ans.

8. Divers

Le 14 novembre 2014, le SEJ organise son Congrès quinquennal : un courrier a été envoyé à certaines écoles primaires pour annoncer le congé ; la FAPE fait remarquer que les parents travaillent et que les crèches ne prennent pas pour un jour pour dépanner ; comment est-ce possible ? La Ministre explique que tous les 5 ans le même problème refait surface ; les enseignants syndiqués ont le droit de participer ; le SEN a indiqué qu'il fallait organiser, dans la mesure des demandes, une permanence, un accueil des élèves ; les commissions d'école ont la possibilité d'octroyer un jour de congé. Un des membres rappelle qu'un employé a 4 semaines de vacances et qu'ils doivent prendre un jour de vacances, alors que les enseignants ont déjà 12 semaines de vacances... Ce congrès est mal accepté par les parents. Il devrait être organisé sur le temps des vacances.

Prochaine séance : Le 20 mai 2015, dans le district de Porrentruy à 19h30. La salle sera réservée par la FAPE

Pour ces quelques notes : P.-A. Cattin